

DÉPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
-----  
CANTON  
DE  
TAVERNY  
-----

**OBJET :**

**Approbation du Procès-  
verbal du conseil  
municipal du 5 février  
2026**

Nota - Le Maire certifie  
que cette délibération a  
été mise en ligne sur le  
site de la ville le

**08 AVR. 2026**

Que la convocation du  
Conseil a été faite le 16  
mars 2026

et que le nombre des  
Membres en exercice est  
de : **29**

DEL n° 2026-019

VILLE DE BEAUCHAMP  
-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 20 mars 2026  
=====

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,  
Mme PIRES, M. MANAC'H, Mme MAILLARD, M. HUMBERT, M.  
BRASSEUR, M. REMOND, Mme BOURIN, M. AFONSO, M. DUHEM, M.  
PERRIN, Mme LE BRAS, Mme KEPEKLIAN, Mme ESTEBAN-  
RODRIGUEZ, Mme ESTERBET, M. SAVARY, M. FRAISSE, Mme GUZIK,  
Mme LACUBE-GRAND, M. GERBE, M. CHANDELIER, Mme BORIE,  
Mme BERBY, Mme GONÇALVÈS, Mme BEN NASSER, M. ASJAD

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Claire BERBY pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Claire BERBY est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la présentation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 5 février 2026, établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Carla PIRES,

**ANNEXE :**

Procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2026

Le Conseil municipal, **par 26 POUR ET 3 ABSTENTIONS**, approuve le procès-verbal de la séance du 5 février 2026, joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **08 AVR. 2026**


Le secrétaire de séance,



Claire BERBY



Le Maire,



Françoise NORDMANN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.*

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20260320-2026-019-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2026